

Titre : Congrès international colombophile. Procès-verbaux sommaires. 1889  
Auteur : Exposition universelle. 1889. Paris

Mots-clés : Exposition universelle (1889 ; Paris) ; Colombophilie\*Europe\*19e siècle\*Congrès

Description : 1 vol. (12 p.) ; 24 cm

Adresse : Paris : Imprimerie nationale, 1889

Cote de l'exemplaire : CNAM 8 Xae 330-14

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE330.14>

*n° 14*

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE

ET DES COLONIES.

*8° Tax 330-14*

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION.

CONGRÈS INTERNATIONAL

COLOMBOPHILE,

TENU À PARIS DU 21 JUILLET AU 3 AOÛT 1889.

PROCÈS-VERBAUX SOMMAIRES

PAR M. L. VAN ROOSEBEKE,

VICE-PRÉSIDENT DU CONGRÈS.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXIX.



8° Xav 330-14

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE  
ET DES COLONIES.

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION.

CONGRÈS INTERNATIONAL  
COLOMBOPHILE,

TENU À PARIS DU 21 JUILLET AU 3 AOÛT 1889.

PROCÈS-VERBAUX SOMMAIRES

PAR M. L. VAN ROOSEBEKE,  
VICE-PRÉSIDENT DU CONGRÈS.



PARIS.  
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXIX.



# CONGRÈS INTERNATIONAL COLOMBOPHILE.

---

## COMITÉ D'ORGANISATION<sup>(1)</sup>.

---

MM.

BATIFOULIER, archiviste de la Société *Les Messagers du siège de Paris*.  
BAUDET, président de la Société colombophile de Paris.  
BOURAT, secrétaire de la Société *l'Hirondelle*, de Paris.  
BOUTHOR, trésorier de la Société *Les Messagers du siège de Paris*.  
CARMIGNAC (Henri), membre de la Société *l'Express*, de Paris.  
COLETTE, secrétaire adjoint de la Société colombophile de Paris.  
DEROUARD, président de la Fédération colombophile de la Seine.  
GUILLE, président de la Société *la Colombophile*, de Saint-Denis.  
HAQUET, secrétaire de la Société colombophile de Paris.  
HUART, président de la Société *la Progressive*, de Versailles.  
JANSSEN, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire d'astronomie physique de Meudon.  
JOLY, président de la Société *l'Union*, de Paris.  
MANGIN, président de la Société *la Colombe messagère*, de Paris.  
MILLELOR, président de la Société *la Colombophile française*, de Paris.  
NÉDOT, censeur de la Société *Les Messagers du siège de Paris*.  
PILIER, président de la Société *l'Express*, de Paris.  
SALIÉRAUD, président de la Société *l'Avant-garde*, de Paris.  
ROSOOR (J.), directeur de *la Revue colombophile*, de Tourcoing.  
SAURET, président de la Société *l'Hirondelle*, de Paris.  
SIBILLOT (A.), directeur-gérant de *la France colombophile et aérostatique*, de Limoges.  
SIBILLOT (Ch.), rédacteur en chef de *la France colombophile et aérostatique*, de Limoges.  
VAN MULLEN, vice-président de la Société *l'Avant-garde*, de Paris.  
VAN ROOSEBEKE, président de la Société *Les Messagers du siège de Paris*.  
WALSAKE, président de la Société *la Poste aérienne*, de Saint-Denis.

<sup>(1)</sup> Le Comité d'organisation a été constitué par arrêtés ministériels en date des 28 février et 3 avril 1889; il a nommé son bureau dans la séance du 11 mars 1889.

## BUREAU DU CONGRÈS.

---

### PRÉSIDENT.

M. JANSSEN, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire d'astronomie physique de Meudon.

### VICE-PRÉSIDENTS.

MM. DEROUARD, président de la Fédération colombophile du département de la Seine.  
VAN ROOSEBEKE, président de la Société *Les Messagers du siège de Paris*.  
SAURET, président de la Société *l'Hirondelle*, de Paris.

### SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

M. HAQUET, secrétaire de la Société colombophile de Paris.

### SECRÉTAIRES.

MM. BOUTHOR, trésorier de la Société *Les Messagers du siège de Paris*.  
BOURAT, secrétaire de la Société *l'Hirondelle*, de Paris.

### ARCHIVISTE.

M. VAN MULLEN, vice-président de la Société *l'Avant-garde*, de Paris.

### TRÉSORIER.

M. PILIER, président de la Société *l'Express*, de Paris.

### TRÉSORIER ADJOINT.

M. JOLY, président de la Société *l'Union*, de Paris.

---

## BUREAUX DES SECTIONS.

---

### Première section.

---

### PRÉSIDENT.

M. L. VAN ROOSEBEKE, vice-président du Congrès.

### SECRÉTAIRE.

M. CARRÉ, secrétaire de *la Messagère*, de Cambrai.

**Deuxième section.**

**PRÉSIDENT.**

M. BAUDET, président de la Société colombophile de Paris.

**SECRÉTAIRE.**

M. JUSTE, représentant le journal *le Martinet*, organe colombophile de Bruxelles.

**Troisième section.**

**PRÉSIDENT.**

M. PINATEL, président de *la Colombe*, de Marseille.

**SECRÉTAIRE.**

M. WEEERTS, président de la Fédération colombophile de Roubaix.

---

**DÉLÉGUÉS OFFICIELS  
DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS.**

---

**Danemark.**

SECTION COLOMBOPHILE MILITAIRE : Copenhague.

M. le lieutenant-colonel HOLBOLL, président des Sociétés colombophiles du Danemark.

**Espagne.**

ROYALE ACADEMIE DE MADRID : MM. FERNANDEZ et Marco GIMENEZ.

**Royaume d'Hawaï.**

M. HOULÉ.

**Brésil.**

M. le commandant PORTILHO BENTÈS.

**Mexique.**

MM. Rodriguès VALDÈS, JOAQUIM BELTRAM, lieutenants-colonels d'état-major, le commandant Francisco GARCIA.

## RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONGRÈS

TENUES DU 31 JUILLET AU 3 AOÛT 1889,

AU PALAIS DU TROCADÉRO.

---

Séance du mercredi 31 juillet (matin).

(SÉANCE PRÉPARATOIRE.)

PRÉSIDENCE DE M. P. DEROUARD.

M. DEROUARD, président de la Fédération de la Seine a ouvert la séance par une allocution dans laquelle il énumère le but du Congrès dans l'intérêt de la colombophilie générale.

Le Congrès décide de commencer immédiatement les travaux en sections.

M. HAQUET, secrétaire général, fait l'appel des membres et leur indique à quelle section ils appartiennent. Immédiatement les travaux sont commencés. Chaque section a sa salle spéciale.

---

Séance officielle d'ouverture du mercredi 31 juillet (après-midi)<sup>(1)</sup>.

PRÉSIDENCE DE M. J. JANSSEN, MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. JANSSEN, président des Congrès aéronautique et colombophile réunis, a ouvert la séance par un discours dans lequel il a tout d'abord remercié de l'honneur qui lui a été fait en le nommant président; il fera tous ses efforts pour répondre à la tâche particulièrement importante qui lui a été confiée dans les circonstances actuelles.

L'orateur continue, et ajoute que les progrès que l'on pouvait attendre des efforts isolés et réunis par les petits groupes ont été à peu près réalisés, et que le moment était venu de se rapprocher, afin que de cette entente et de ce concours, il jaillisse des lumières et des forces nouvelles dans l'intérêt de l'humanité et à l'honneur de l'esprit humain. L'honorable président des Congrès colombophile et aéronautique dit ensuite que les sujets occupant les colombophiles et les aéronautes paraissent tout d'abord différents et, cependant, ont des points de contact pleins d'intérêt, et qui peuvent devenir bien seconds; il fait ensuite l'historique du pigeon voyageur, et de son rôle joué dans différentes circonstances; parle des concours et du sport colombophile, et des moyens pour rendre plus efficaces les liens de toutes les sociétés pigeonnieres par les syndicats dans les centres colombophiles.

<sup>(1)</sup> Séance commune avec les aéronautes.

Le savant académicien parle ensuite de l'aérostation, de son passé et de l'avenir qui lui est réservé, et s'étend longuement sur le problème de la navigation aérienne, puis, il termine en faisant appel à la bonne volonté de tous pour mener le Congrès à de bons résultats.

M. HAQUET, secrétaire général du Congrès colombophile a la parole, et prononce un discours dans lequel il parle de la nécessité que les principaux mandataires des sociétés pigeonnières se réunissent, afin de présenter la cohésion indispensable à toute solide organisation, puis donne lecture de la nomenclature des membres délégués des sociétés et des représentants officiels des gouvernements étrangers. (80 présidents de sociétés font partie du Congrès.)

L'orateur souhaite ensuite, au nom du comité d'organisation, la bienvenue à tous les délégués.

---

**Séance du jeudi 1<sup>er</sup> aout (après-midi).**

**PRÉSIDENCE DE M. LOUIS VAN ROOSEBEKE.**

Les secrétaires des trois sections du Congrès, MM. CARRÉ, secrétaire de *la Messagère*, de Cambrai; JUSTE, représentant le journal *Le Martinet*, organe colombophile de Bruxelles, WEERTS, président de la « Fédération de Roubaix », ont successivement pris la parole pour la lecture des procès-verbaux des sections (31 juillet-1<sup>er</sup> aout, matin) et des rapports qui ont été faits par différents membres.

M. E. BOUTHOR (de Paris), secrétaire du Congrès, résume sommairement les vœux demandés par les sections.

M. Ch. SIBILLOT, rédacteur en chef de la *France colombophile et aérostatische*, de Limoges, a présenté au Congrès un projet de loi protectrice pour le pigeon voyageur.

M. LARRIBIÈRE, président du *Pigeon pyrénéen*, de Bayonne, a lu un rapport sur le transport et le convoyage des pigeons voyageurs.

Le Congrès nomme ensuite une commission composée de onze membres, pour l'étude d'un projet de fédération des Sociétés colombophiles françaises<sup>(1)</sup>.

M. le président VAN ROOSEBEKE met aux voix les vœux suivants demandés par les sections :

1<sup>o</sup> D'une loi protectrice; cette loi devra être affichée dans toutes les communes de France;

2<sup>o</sup> Que MM. le Ministre de la guerre, le Ministre de la justice, et le Ministre de l'intérieur donnent à la gendarmerie ou aux agents assermentés de l'administration préfectorale ou communale les ordres nécessaires, pour qu'avant les séances de tir, organisées par les entrepreneurs, les pigeons voyageurs soient soigneusement extraits des paniers, en présence d'experts colombophiles faisant partie des syndicats, fédérations ou sociétés voisines, et rendus immédiatement en liberté.

<sup>(1)</sup> Cette Commission s'est réunie avant la séance du 2 aout (après midi), sous la présidence de M. BAUDET.

A défauts d'experts, il sera interdit d'exposer au tir des pigeons voyageurs portant des marques colombophiles quelconques.

3° L'assimilation des transports de pigeons voyageurs au matériel de guerre, quels que soient le nombre de paniers, leur poids et le nombre de kilomètres parcourus;

4° Que pour les envois de pigeons voyageurs nécessitant moins de deux wagons, le convoyeur civil désigné par les sociétés, voyage à quart de place tant à l'aller qu'au retour.

Si l'envoi comporte plus de deux wagons, le convoyeur civil désigné par les sociétés, voyage gratuitement.

5° Que les colombiers des personnes reconnues coupables de pratiquer le colebage soient supprimés.

Revenant à la fondation d'une société protectrice du pigeon voyageur en France, le Congrès décide que son bureau serait chargé de se mettre en rapport avec la Société protectrice des animaux.

Ces vœux recevant l'assentiment général M. le PRÉSIDENT les déclare adoptés.

---

#### Séance du vendredi 2 aout (matin).

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS VAN ROOSEBEKE.

M. le PRÉSIDENT donne successivement la parole à MM. A. MESNARD, vice-président de la Gironde, de Bordeaux; ROEHRIG, de Liège; J. BAILLE, administrateur de la Forteresse, de Toulon pour la présentation de différents appareils automatiques. Ces messieurs présentent et font fonctionner les appareils suivants :

M. MESNARD, un appareil qu'il dénomme «contrôleur», marquant l'heure, la minute et la seconde d'une manière claire et précise à la présentation au bureau de constatation du ou des pigeons.

M. ROEHRIG, un constateur automatique.

M. J. BAILLE, une cage-trappe, à sonnerie électrique et un système d'anneau-agrafe.

---

#### Séance du vendredi 2 aout (après-midi).

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS VAN ROOSEBEKE.

M. CARRÉ (de Cambrai), se livre à une dissertation sur la loi protectrice du pigeon voyageur, du colebage et du braconnage.

Le Congrès, entend ensuite la communication de M. LA PERRE DE ROO, DE VILLIERS S. MORIN, représentant la Société colombophile de Florence relative à la consanguinité.

Plusieurs échanges d'observations ont lieu pour l'étude d'un règlement

sérieux pour le marquage et la constatation de pigeons, règlement qui serait uniforme pour toutes les sociétés colombophiles<sup>(1)</sup>.

M. VAN ROOSEBEKE, président donne la parole à M. HUART, président de la Société *la Progerssive*, de Versailles, pour exposer la façon dont devraient fonctionner la Fédération française et les syndicats colombophiles.

La Commission spéciale, nommée par le Congrès dans la réunion précédente, rentre alors en séance. Lecture est donnée, par M. E. BOUTHOR, secrétaire de cette Commission, du procès-verbal de sa réunion. La Commission conclut à l'adoption du projet de fédération des sociétés colombophiles françaises dans son ensemble, et décide qu'il y a lieu de former un comité qui poursuivra l'étude de la réglementation intérieure, et exprime le vœu que ce comité soit composé du bureau actuel du Congrès; puis l'assemblée décide de leur adjoindre les deux rédacteurs en chef des journaux colombophiles français.

Le Congrès émet ensuite le vœu : qu'une fédération, n'excluant pas la formation des syndicats nécessaires pour la protection du pigeon voyageur, soit formée entre toutes les sociétés colombophiles de France.

---

#### Séance du samedi 3 août (matin).

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS VAN ROOSEBEKE.

Après différentes questions relatives au lacher monstre du 4 août, le Congrès entend une communication de M. SMAL, rédacteur en chef du *Petit journal colombophile*, de Liège (Belgique), sur la marche des sociétés colombophiles, les dispositions qu'elles devraient prendre pour les concours, sur les appareils automatiques, etc. À la suite de cette communication, le Congrès, sur la proposition de M. L. VAN ROOSEBEKE, président de la séance, émet le vœu suivant :

1° Qu'un comité, qui serait chargé de se mettre en rapport avec les centres colombophiles de toutes les nations sur les nouvelles idées émises en colombophilie, serait institué dès à présent à Paris.

2° Ce comité serait composé des membres de la commission officielle d'organisation du Congrès, auquel il leur sera adjoint les directeurs de tous les journaux colombophiles représentés au Congrès.

3° Le comité se chargerait de faire publier les projets et inventions émis dans l'art colombophile.

A la suite d'une communication de M. GESQUIÈRES, président d'honneur de la Fédération *extra muros* d'Anvers, le Congrès émet le vœu :

Que les convoyeurs de pigeons voyageurs puissent se renseigner entre eux avant 7 heures (matin) sur l'état atmosphérique des différentes régions, par le télégraphe des gares, et moyennant la taxe d'urgence.

<sup>(1)</sup> Ce règlement sera étudié par la Commission chargée de se mettre en rapport avec les centres colombophiles des nations représentées au Congrès et par le comité de la Fédération des sociétés colombophiles de France. (Propositions VAN ROOSEBEKE.)

Le Congrès, complète ce vœu par la proposition suivante, de M. Ed. Lys, de Bordeaux, demandant qu'en outre M. le Ministre de la guerre veuille bien s'entendre avec les Compagnies de chemins de fer pour faire assimiler l'expédition des télégrammes colombophiles au service télégraphique de ces compagnies.

M. Gustave THIRIART, rédacteur en chef de l'*Estafette*, organe colombophile de Liège, a la parole pour la lecture d'un rapport sur la constatation des pigeons voyageurs, en Belgique, au moyen d'appareils mécaniques.

M. Ed. Lys présente ensuite au Congrès :

1° Une cage pliante, non encombrante et facilitant beaucoup, pour les amateurs, les entraînements d'essai;

2° Une cage à double développement pour entraînements par sociétés, dont la disposition permet de lâcher de côté, à droite ou à gauche, au gré du convoyeur;

3° Une cage de concours, supprimant les bureaux de constatations et les coureurs.

M. J. Rosoor, rédacteur en chef de la *Revue colombophile*, de Tourcoing, présente un système de bagueuse par la bague en caoutchouc. Par un mécanisme des plus simples, avec ou sans déclenchement (les deux modèles existent), il assure le marquage secret lors des concours, ce qui permet de courir la bague et non le pigeon. M. Rosoor fait fonctionner à diverses reprises, devant le Congrès, son système de bagueuse.

M. LARRIBIÈRE, de Bayonne, demande que M. le Ministre de l'instruction publique veuille bien faire enseigner dans les écoles primaires ou secondaires quelle est l'utilité du pigeon voyageur.

---

Séance du 3 août (après-midi)<sup>(1)</sup>.

PRÉSIDENCE DE M. J. JANSSEN, MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. HAQUET, secrétaire général, pour la lecture de son rapport sur les travaux du Congrès et les vœux émis.

VOEUX ÉMIS PAR LE CONGRÈS.

1° D'une loi protectrice. (Cette loi devra être affichée dans toutes les communes de France.)

2° Que MM. le Ministre de la guerre, le Ministre de la justice et celui de l'intérieur donnent, à la gendarmerie ou aux agents assermentés de l'administration préfectorale et communale, les ordres nécessaires pour qu'avant les séances de tir, organisées par les entrepreneurs, les pigeons voyageurs soient

<sup>(1)</sup> Séance commune avec les aéronautes.

soigneusement extraits des paniers, en présence d'experts colombophiles faisant partie des syndicats, fédérations ou sociétés voisines, et rendus immédiatement en liberté.

A défaut d'experts, il sera interdit d'exposer au tir des pigeons portant des marques colombophiles quelconques.

3° L'assimilation des transports de pigeons voyageurs au matériel de guerre, quels que soient le nombre de paniers, leur poids et le nombre de kilomètres parcourus.

4° Que pour les envois de pigeons voyageurs nécessitant moins de deux wagons, le convoyeur civil désigné par les sociétés voyage à quart de place tant à l'aller qu'au retour.

5° Si l'envoi comporte plus de deux wagons, le convoyeur civil désigné par les sociétés voyage gratuitement.

6° Que les colombiers des personnes reconnues coupables de pratiquer le coibage soient supprimés.

7° Qu'une fédération, n'excluant pas la formation des syndicats nécessaires pour la protection du pigeon voyageur, soit formée entre toutes les sociétés colombophiles de France.

8° Qu'un comité, qui serait chargé de se mettre en rapport avec les centres colombophiles de toutes les nations sur les nouvelles idées émises en colombophilie, soit institué dès à présent à Paris.

Ce comité serait composé des membres de la commission officielle d'organisation du Congrès, auquel il leur sera adjoint les directeurs de tous les journaux colombophiles représentés au Congrès.

Le comité se chargerait de faire publier les projets et inventions émis dans l'art colombophile.

9° Que les convoyeurs de pigeons voyageurs puissent se renseigner entre eux avant 7 heures du matin sur l'état atmosphérique des différentes régions par le télégraphe des gares et moyennant la taxe d'urgence.

10° Qu'en outre, M. le Ministre de la guerre veuille bien s'entendre avec les Compagnies de chemins de fer pour faire assimiler l'expédition des télégrammes colombophiles au service télégraphique de ces Compagnies.

11° Que M. le Ministre de l'instruction publique fasse enseigner dans les écoles primaires ou secondaires quelle est l'utilité du pigeon voyageur.

Avant la clôture du Congrès, M. JANSSEN prononce quelques paroles qui sont fréquemment interrompues par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

Il s'exprime ainsi :

« Nous sommes arrivés au terme des travaux de notre Congrès. Permettez-moi de vous féliciter de l'heureuse issue de ces séances, les premières où les aéronautes se soient joints aux colombophiles. Il y avait tout avantage dans cette réunion, pour l'avancement des sciences aériennes. Les dissidences s'effacent quand on se réunit librement, sans arrière-pensées, quand on se serre la main cordialement.

« Il y a surtout de grands avantages à obtenir de la réunion avec les nations étrangères, dans un but scientifique, en marchant la main dans la main,

pour l'intérêt de l'humanité tout entière. Nous serons ainsi de bons patriotes et nous remplirons nos devoirs de citoyens.

« Il me reste une tâche à remplir, tâche bien douce, qui consiste à remercier vivement de leur présence ici, au nom du Congrès, tous les délégués étrangers. J'espère encore l'honneur de leur présence au prochain Congrès.

« Votre Commission permanente permettra de ne point perdre de vue l'intérêt général dans les questions scientifiques qui nous occupent. Elle aura des desiderata à accomplir. Cette Commission, d'ailleurs, ne pouvait puiser la force qui lui sera nécessaire que dans l'assentiment du plus grand nombre de vos collègues. D'ici peu d'années, nous aurons certainement matière suffisante pour nous réunir de nouveau. Nous nous sentirons alors mieux les coudes et nous travaillerons avec succès à la solution des grands problèmes qui intéressent la civilisation, l'humanité et le progrès de l'esprit humain. »